

**COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24/01/2013**

\* \* \* \* \*

Le 24 Janvier 2013, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEFÈVRE Guy à M. FLEUR Dany,

Excusé(s) : M. GEORGE François

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

\* \* \* \* \*

1. Après avoir fait lecture de l'ordre du jour, Madame le Maire soumet au Conseil l'approbation du compte-rendu du conseil du 20 décembre 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. IMPRIMANTE ÉCOLE**

Madame l'adjointe en charge des affaires scolaires fait état de la demande des professeurs pour l'achat d'une imprimante pour remplacer celle existante, mais obsolète et inopérante, dans une classe.

Le Conseil propose, après discussion, de mettre à disposition de l'école, l'imprimante de la mairie qui n'est plus utilisée puisque l'ordinateur du secrétariat est connecté à la photocopieuse qui assure directement et pour un moindre coût l'impression.

Madame l'adjointe est chargée de rencontrer les professeurs afin de mettre en place l'imprimante.

**3. TRAVAUX VEOLIA**

Madame le Maire présente le devis des travaux opérés par Veolia à sa demande, afin que le coffrage endommagé du compteur d'eau situé au 7 rue de la Bruyère, soit réparé. Le coût est de 239,20 €

**4. RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 4 décembre 2003, il avait été décidé de souscrire un contrat de fournitures et de maintenance de logiciels avec la Société SEGILOG.

Un premier contrat d'une durée de trois ans à compter du 1er mars 2004 a été signé le 24 février 2004 renouvelé pour trois ans à compter du 1er mars 2007 par délibération du conseil Municipal du 15 février 2007

Un second contrat de renouvellement d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 a été signé le 10 mars 2010.

Ce contrat venant à expiration, Madame le Maire présente, aux membres présents, la proposition de la Société SEGILOG, à savoir :

**Renouvellement du contrat pour trois ans à compter du 1er mars 2013**

**Pour un total de 3 807,00 € HT : Acquisition du droit d'utilisation des logiciels se décomposant comme suit :**

- des versements annuels " cession du droit d'utilisation"
- pour la période du 01/03/2013 au 29/02/2014 soit 1 269,00 € HT
- pour la période du 01/03/2014 au 29/02/2015 soit 1 269,00 € HT
- pour la période du 01/03/2015 au 29/02/2016 soit 1 269,00 € HT

- en contrepartie
- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation

**Pour un total de 423,00 € HT : Obligation de maintenance et de formation se décomposant comme suit :**

- des versements annuels " maintenance formation" :
- Pour la période du 01/03/2013 au 29/02/2014 soit 141,00 € HT
- Pour la période du 01/03/2014 au 29/02/2015 soit 141,00 € HT
- Pour la période du 01/03/2015 au 29/02/2016 soit 141,00 € HT

- en contrepartie :
- de l'obligation de maintenance des logiciels créés par la Société SEGILOG,
- de la formation aux logiciels élaborés par la Société SEGILOG

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal votent et décident à l'unanimité :

- **Le renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de trois ans avec effet au 1er mars 2013 aux conditions mentionnées ci-dessus**

## **5. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - PRISE DE COMPÉTENCE DIAGNOSTIC ERP**

À la demande de la Communauté de Communes ce point est retiré de l'ordre du jour

## **6. INFORMATIONS**

### • **Logement social**

Madame le Maire fait état du départ sans véritable préavis de Monsieur GESSAT qui occupait le logement de cinq pièces – 2 rue du Pavot. Madame le Maire a convenu de faire l'état des lieux avec la tutelle de Monsieur GESSAT le mardi 5 février. Elle propose au Conseil de ne pas facturer le mois de janvier 2013 car Monsieur GESSAT a quitté les lieux et qu'il demeure actuellement dans un logement à caractère très social. Plusieurs voyages à la déchetterie seront nécessaires pour vider le logement et le jardin.

Madame le Maire propose de contacter le PACT pour la remise en état de ce logement afin qu'il puisse être reloué après des travaux importants.

Madame le maire précise également que le locataire du logement social situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école a également donné son congé pour le 1<sup>er</sup> mars. Un nouveau locataire est recherché et l'annonce en sera faite sur internet.

### • **Réforme des rythmes scolaires**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale est prévue le 7 février pour expliquer et mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Le Conseil doit se prononcer sur la mise en place de celle-ci avant la fin mars, après consultation du Conseil d'école. Les conditions de la mise en place de cette réforme posent le problème des intervenants à la charge des communes mais surtout celui des transports scolaires. Le conseil examinera les éléments après plus amples informations et réflexions

- **Travaux Isolation Thermique de la mairie et Réhabilitation du 1er étage**

Madame le Maire informe le Conseil que le dossier de ces travaux a été transmis à la Préfecture afin de pouvoir bénéficier de la DETR et que dossier sera également présenté à Monsieur FILLEUL, Sénateur, pour une demande de réserve parlementaire.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

À la suite des fortes pluies, les habitants de la Jarrière ont demandé que la buse qui traverse la voie communale et qui sert d'émissaire aux deux fossés de l'Association Foncière soit reprise avec un diamètre plus élevé afin d'évacuer l'eau plus rapidement.

Ces travaux n'éviteront peut-être pas le remplissage et le débordement du fossé en amont.

Madame le Maire propose de demander des devis pour ces travaux afin que le Conseil de février ou de mars puisse statuer.

Le camion de la commune est tombé en panne. Il faut songer à le remplacer car il ne semble pas réparable.

A Dame-Marie-les-Bois, le 13 février 2013

**Madame le Maire  
Anne-Marie VIAUD**